0.a. Objectif

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

0.b. Cible

Objectif 4.c : D'ici 2030, augmenter considérablement l'offre d'enseignants qualifiés, notamment par le biais de la coopération internationale pour la formation des enseignants dans les pays en développement, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement

0.c. Indicateur

Indicateur 4.c.1: Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, selon le niveau d'enseignement

0.d. Série

Sans objet

0.e. Mise à jour des métadonnées

2021-12-06

0.f. Indicateurs connexes

1.2, 1.4, 1.a, 2.1, 2.2, 2.3, 3.7, 3.c, 3.d, 5.1, 5.5, 5.b, 8.6, 8.7, 10.2, 12.8, 13.3, 13.b

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

1.a. Organisation

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

2.a. Définition et concepts

Définition:

Le pourcentage d'enseignants, par niveau d'enseignement enseigné (enseignement préscolaire, primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire) qui ont reçu au moins le minimum de formation la pédagogique organisée avant l'emploi et en cours d'emploi requis pour l'enseignement au niveau pertinent, dans un pays donné.

Concepts:

Un enseignant est formé s'il a reçu au moins la formation pédagogique minimale organisée avant l'emploi et en cours d'emploi requise pour l'enseignement au niveau pertinent, dans un pays donné.

2.b. Unité de mesure

Proportion (valeurs comprises entre 0 % et 100 %).

2.c. Classifications

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est utilisée comme référence pour définir et classer les programmes éducatifs entre les pays de manière comparative.

La formation pédagogique minimale des enseignants organisée avant l'emploi et en cours d'emploi requise pour l'enseignement au niveau pertinent est définie conformément aux normes nationales.

L'ISU est en train d'élaborer une Classification internationale type des programmes de formation des enseignants (CITE-T) afin d'appuyer la production de données comparables au niveau international sur les programmes de formation des enseignants et d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques sur les enseignants, en particulier en ce qui concerne les programmes nationaux de formation initiale des enseignants. La CITE-T aidera également à explorer l'élaboration d'une norme internationale pour les enseignants « formés » et « qualifiés » qui pourrait être utilisée parallèlement aux normes nationales actuellement utilisées pour le suivi de cet objectif. Un projet de proposition de CITE-T est soumis à la 41e session de la Conférence générale de l'UNESCO pour examen et adoption en novembre 2021.

3.a. Sources de données

Données administratives provenant d'écoles et d'autres centres d'apprentissage organisés.

3.b. Méthode de collecte des données

L'Institut de statistique de l'UNESCO produit des séries chronologiques basées sur les données des enseignants déclarées par les ministères de l'Éducation ou les bureaux nationaux de statistique. Les données sont recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur l'éducation formelle. On invite les pays à déclarer des données en fonction des niveaux d'enseignement définis dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) afin d'assurer la comparabilité internationale des indicateurs qui en résultent.

3.c. Calendrier de collecte des données

Enquête annuelle de l'ISU (la dernière en date a été lancée en octobre 2020).

3.d. Calendrier de diffusion des données

Publication semestrielle des données de l'ISU (février et septembre).

3.e. Fournisseurs de données

Ministères de l'Éducation et/ou bureaux nationaux de statistique.

3.f. Compilateurs des données

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

3.g. Mandat institutionnel

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est la branche statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'ISU est la source officielle de données comparables à l'échelle internationale utilisées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable en matière d'éducation (ODD 4) et des cibles clés liées à la science, à la culture et à la communication, ainsi qu'à l'égalité des sexes. L'Institut produit également des normes et des méthodologies pour soutenir le suivi de ces objectifs et cibles.

En outre, dans le cadre de l'attribution du mandat de l'ISU, le « Education 2030 Framework for Action §100 » a souligné que « [...] Les pays devraient chercher à améliorer la qualité, les niveaux de désagrégation et l'actualité des rapports à l'Institut de statistique de l'UNESCO [...] » (http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-en 2.pdf, item 18). Le cadre a également indiqué que : « Compte tenu de l'importance de l'harmonisation du suivi et de l'établissement de rapports, l'ISU restera la source officielle de données comparables au niveau transnational sur l'éducation. Il continuera de produire des indicateurs de suivi internationaux basés sur son enquête annuelle sur l'éducation et sur d'autres sources de données qui garantissent la comparabilité internationale pour plus de 200 pays et territoires. En plus de la collecte de données, l'ISU travaillera avec des partenaires pour développer de nouveaux indicateurs, des approches statistiques et des outils de suivi afin de mieux évaluer les progrès pour les cibles liées au mandat de l'UNESCO, en travaillant en coordination avec le "SDG-Education 2030 SC" » (http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-en 2.pdf, item 100).

4.a. Justification

Les enseignants jouent un rôle clé pour assurer la qualité de l'enseignement dispensé. Idéalement, tous les enseignants devraient recevoir une formation pédagogique adéquate, appropriée et pertinente pour enseigner au niveau d'enseignement choisi et être qualifiés sur le plan académique dans la ou les matières qu'ils sont censés enseigner. Cet indicateur mesure la part de la main-d'œuvre enseignante qui est bien formée sur le plan pédagogique.

Une valeur élevée indique que les élèves sont enseignés par des enseignants qui sont pédagogiquement bien formés pour enseigner.

4.b. Commentaires et limites

Il est important de noter que les exigences minimales nationales en matière de formation peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Cette variabilité entre les pays diminue l'utilité du suivi mondial car l'indicateur ne montrerait que le pourcentage atteignant les normes nationales, et non si les enseignants de différents pays ont des niveaux de formation similaires. Des travaux supplémentaires seraient nécessaires si l'on voulait appliquer une norme commune pour la formation des enseignants dans tous les pays.

4.c. Méthode de calcul

Le nombre d'enseignants formés à un niveau d'éducation donné est exprimé en pourcentage de tous les enseignants de ce niveau d'enseignement.

$$PEF_n = EF_n / E_n$$

où:

PEF_n = pourcentage d'enseignants formés au niveau n d'enseignement

EF_n = enseignants formés au niveau n d'enseignement

 E_n = nombre total d'enseignants au niveau n d'enseignement

n = 02 (préscolaire), 1 (primaire), 2 (premier cycle du secondaire), 3 (deuxième cycle du secondaire) et 23 (secondaire)

4.d. Validation

Les données des enseignants utilisées pour produire cet indicateur sont recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur l'éducation formelle. Les données reçues sont validées à l'aide de systèmes électroniques de détection d'erreurs qui vérifient les erreurs et les incohérences arithmétiques et l'analyse des tendances pour des résultats invraisemblables. Les demandes sont traitées auprès des agences compétentes dans les différents pays ou les représentants des pays qui déclarent les données afin que des corrections puissent être apportées (des erreurs) ou des explications données (des résultats invraisemblables mais corrects). Au cours de ce processus, les pays sont également encouragés à fournir des estimations pour les éléments de données manquants ou incomplets.

En outre, les pays ont la possibilité d'examiner, de commenter et de valider les principaux indicateurs produits par l'ISU dans un « examen annuel national » des indicateurs avant la publication des données par l'ISU.

4.e. Ajustements

Les données doivent être déclarées en fonction des niveaux d'éducation définis dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) afin de garantir la comparabilité internationale des indicateurs obtenus.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national :

L'ISU estime certains éléments de données clés qui peuvent être manquants ou incomplets afin d'avoir des estimations publiables au niveau des pays. Lorsque cela n'est pas possible, l'ISU impute les valeurs manquantes à utiliser uniquement pour le calcul des agrégats régionaux et globaux.

Aux fins du calcul du pourcentage d'enseignants formés, l'ISU peut effectuer un ou plusieurs des éléments suivants :

- Un ajustement pour tenir compte de la surdéclaration ou de la sous-déclaration, par exemple :
- Inclure les enseignants dans un type d'éducation tel que l'enseignement privé ou l'éducation spéciale non déclaré par le pays; et/ou
- Inclure les enseignants d'une partie du pays non déclarée par le pays.
- Une estimation du nombre d'enseignants formés à chaque niveau d'enseignement si le pays n'a déclaré que des données pour les niveaux combinés (p. ex., pour le secondaire au complet plutôt que pour le premier et le deuxième cycle du secondaire séparément).

Dans tous les cas, les estimations sont basées sur des preuves provenant du pays lui-même (p. ex., des informations du fournisseur de données sur la taille de la composante manquante, par correspondance, publications ou données sur la page Web du ministère ou du bureau national de la statistique, ou via des enquêtes menées par d'autres organisations) ou sur des données du pays pour une année précédente. Ces chiffres peuvent être publiés: i) en tant que données observées si les éléments manquants sont trouvés dans une source nationale; ii) en tant qu'estimations nationales si le pays est persuadé de produire des estimations et de les soumettre à la place des données manquantes; ou (iii) en tant qu'estimations de l'ISU, si les estimations sont faites par l'ISU.

• Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux et mondiaux sont dérivés de données nationales publiables et imputées. Les données publiables sont les données soumises à l'ISU par les États membres ou le résultat d'une estimation explicite faite par l'Institut sur la base de normes prédéterminées. Dans les deux cas, ces données sont envoyées aux États membres pour examen avant d'être considérées comme publiables par l'ISU.

Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les pays, l'ISU impute des données nationales dans le seul but de calculer des moyennes régionales. Ces données imputées ne sont ni publiées ni diffusées d'une autre manière.

Lorsque des données sont disponibles pour un pays à la fois pour une année antérieure et une année plus récente que l'année manquante, une interpolation linéaire simple est effectuée. Lorsque les données ne sont disponibles que pour une année antérieure, la valeur la plus récente est utilisée comme estimation. De même, lorsque les données ne sont disponibles que pour une année plus récente, la dernière valeur est utilisée comme estimation.

Lorsque les données pertinentes ne sont pas du tout disponibles pour un pays, les estimations peuvent être fondées sur une autre variable qui est clairement liée à l'élément estimé. Par exemple, les enseignants formés peuvent être basés sur le nombre total d'enseignants.

Lorsqu'aucune donnée n'est disponible pour le pays au cours d'une année quelconque qui puisse aider à calculer l'estimation, la moyenne non pondérée pour la région dans laquelle se trouve le pays est utilisée.

4.g. Agrégations régionales

Les agrégats régionaux et mondiaux sont calculés comme des moyennes pondérées en utilisant le dénominateur de l'indicateur comme poids. Comme décrit précédemment, lorsque des données publiables ne sont pas disponibles pour un pays ou une année donnée, des valeurs sont imputées pour le calcul des agrégats régionaux et mondiaux.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

L'ISU a élaboré des conseils à l'intention des pays sur la méthodologie qui devrait être utilisée pour calculer cet indicateur. Les correspondances CITE qui aident les pays à déclarer leurs données dans un cadre comparable au niveau international sont disponibles sur le site Web de l'Institut de statistique de l'UNESCO (http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite).

Les données administratives au sujet des enseignants provenant des écoles et d'autres centres d'apprentissage organisés sont recueillies dans le cadre du recensement national annuel des écoles. Les données recueillies sont généralement stockées dans le système national d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) conformément aux procédures en vigueur dans chaque pays.

Pour aider les pays à faire un choix plus éclairé en ce qui concerne le SIGE, en élaborant des normes sur ce qu'un SIGE doit être en mesure de faire afin de fournir des informations précises et valides aux décideurs du secteur de l'éducation, aux directeurs d'école et aux organisations internationales dans le cadre de la communication de données internationales, l'ISU, en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'éducation, a développé des guides de l'utilisateur et de l'acheteur du SIGE (http://emis.uis.unesco.org/buyers-and-users-guide/).

4.i. Gestion de la qualité

L'ISU gère la base de données globale utilisée pour produire cet indicateur. À des fins de transparence, l'inclusion d'un point de données dans la base de données est complétée en suivant un protocole et est examinée par les points focaux techniques de l'ISU pour assurer la cohérence et la qualité globale des données, sur la base de critères objectifs pour s'assurer que seules les informations les plus récentes et les plus fiables sont incluses dans la base de données.

4.j. Assurance de la qualité

L'indicateur devrait être basé sur les données disponibles sur les enseignants formés pour le niveau d'enseignement donné, de tous les types d'établissements d'enseignement du pays (publics et privés). Le processus d'assurance de la qualité comprend l'examen de la documentation de l'enquête, l'examen des valeurs des indicateurs au fil du temps, le calcul des mesures de fiabilité, l'examen de la cohérence des valeurs des indicateurs provenant de différentes sources et, si nécessaire, la consultation des fournisseurs de données.

Avant la publication annuelle des données et l'ajout de tout indicateur à la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD, l'Institut de statistique de l'UNESCO soumet toutes les valeurs des indicateurs et les notes méthodologiques aux bureaux nationaux de statistique, aux ministères de l'Éducation ou à d'autres organismes concernés dans les différents pays pour examen et rétroaction.

4.k. Évaluation de la qualité

Des données précises sur le nombre d'enseignants à chaque niveau d'enseignement qui ont les qualifications minimales requises et le nombre total d'enseignants à chaque niveau au cours d'une année scolaire donnée sont essentielles pour calculer cet indicateur. Les critères d'évaluation de la qualité comprennent : les sources de données doivent comprendre la documentation appropriée; les valeurs des données doivent être représentatives au niveau de la population nationale et, dans la négative, doivent être notées en bas de page; les données sont plausibles et fondées sur des tendances et sont cohérentes avec les valeurs précédemment publiées ou déclarées pour l'indicateur.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

124 pays pour l'enseignement préscolaire, 141 pays pour l'enseignement primaire, 103 pays pour le premier cycle du secondaire et 97 pays pour le deuxième cycle du secondaire, avec au moins un point de données pour la période 2010-2021.

Séries chronologiques :

1998-2021 dans la base de données de l'ISU; 2000-2021 dans la base de données mondiale des ODD.

Désagrégation:

Selon le sexe, le niveau d'éducation et le type d'établissement (public/privé).

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Les chiffres publiés au niveau national peuvent différer des chiffres internationaux en raison des différences entre les systèmes scolaires nationaux et la Classification internationale type de l'éducation (CITE); ou des différences dans la couverture (c.-à-d. la mesure dans laquelle différents types d'éducation – p. ex., l'éducation privée ou l'éducation spécialisée – sont inclus dans l'un plutôt que dans l'autre).

7. Références et documentation

URL:

http://uis.unesco.org/fr

Références:

Guides de l'utilisateur et de l'acheteur du SIGE :

http://emis.uis.unesco.org/buyers-and-users-guide/

Manuel d'instruction - Enquête sur l'enseignement formel : http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/manuel-dinstructions-enquete-lenseignement-

Page: 7 of 8

formel-2018-fr.pdf

 $Classification internationale type de l'éducation (CITE): \\ \underline{http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-isced-2011-fr.pdf}$

Questionnaire de l'ISU sur les étudiants et les enseignants (CITE 0-4) :

http://uis.unesco.org/fr/uis-questionnaires